



Développement durable :
« développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Pour être durable, le développement doit concilier trois concepts majeurs : l'équité sociale, la préservation de l'environnement et l'efficacité économique. ».

Développement durable : où en sont les artisans ?

Développement durable : « *développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs* ». Telle est la définition lisible sur Internet de cette notion relativement récente, née des découvertes catastrophiques faites par les scientifiques depuis le 20^e siècle : pluies acides, trou dans la couche d'ozone, effet de serre, déforestation, réduction de la ressource pétrole, carence en eau prochaine... La liste est longue, ses conséquences annoncées cauchemardesques pour nos enfants.

Après le constat, viennent les rencontres, protocoles et engagements tous azimuts de nos dirigeants à améliorer la situation aussi vite que possible. Les « Grenelle » se succèdent, des agendas 21 apparaissent, la prise de conscience est forte, dans les pays développés surtout. En France, on se met petit à petit à l'heure du développement durable, individuellement en triant ses déchets sous l'impulsion des collectivités, mais aussi dans le monde du travail. Qu'en est-il dans l'artisanat ? Les enjeux sont de taille pour les entreprises artisanales, surtout dans les activités fortement polluantes, où il est déjà non seulement recommandé mais parfois aussi obligatoire de se mettre aux normes environnementales. Les clients se font curieux de vérifier que leurs artisans sont respectueux de l'environnement ; les entreprises doivent s'adapter et valoriser leurs efforts, tant pour que perdure leur activité que pour pouvoir un jour la transmettre aisément. Et les réglementations nouvelles, nationales ou européennes, sont souvent aussi draconiennes que complexes...



André MÉTAIREAU

« Il s'agit là d'une évolution de nos métiers, que l'on n'apprend pas dans les formations initiales ! explique André MÉTAIREAU, trésorier de la CMA. Or les enjeux sont primordiaux, en termes de maîtrise de l'énergie, d'utilisation raisonnable de l'eau, mais aussi de la gestion adaptée de nos déchets, de leur recyclage ou encore d'assainissement. Les artisans sont en pleine prise de conscience, et l'évolution de leurs pratiques professionnelles vers un plus grand respect de l'environnement constitue une vraie révolution culturelle dans l'entreprise ! ». L'artisan élu insiste aussi sur l'énorme marge de progrès qui existe encore dans le milieu artisanal, malgré les efforts des uns ou des autres. Il cible les collectivités locales, qui doivent selon lui faire travailler davantage les artisans locaux, et prendre la gestion des déchets de chantier pour critère de sélection des offres, au même titre que les prix ou les délais ! « **Le développement durable, c'est une vraie politique de vie !** » conclut-il. D'où le rôle primordial de veille de la CMA, concernant ces évolutions, ces lois et réglementations nouvelles, qu'il lui faut décrypter puis retransmettre à ses ressortissants. Car nul n'est censé ignorer la loi...

Au fil de ce dossier, Métiers Atlantique va à la rencontre d'artisans engagés dans une démarche d'amélioration de leurs pratiques environnementales, ou de chefs d'entreprises qui en profitent pour innover radicalement. Ces bons élèves du développement durable ont été aidés par les services de la CMA, mais aussi financièrement soutenus ou conseillés par divers partenaires : Conseil Général, Nantes Métropole, Chambre Régionale de Métiers, Conseil Régional ou Agence de l'eau... Parfois même selon la bonne vieille technique de la carotte et du bâton...

Ils ont pris les cho

Selon leur secteur d'activité, les artisans générateurs de déchets ont dû trouver des solutions de recyclage ou d'élimination, et même parfois suivre des formations !

C'est le cas de **Guy SEGUIN**, électricien et vendeur d'électroménager au Pouliguen, entré dans le réseau « Éco-système » il y a quelques années déjà. « Depuis que les déchèteries ne prennent plus les D3E (déchets d'équipements électriques et électroniques) il a bien fallu trouver une alternative ! explique-t-il. Aujourd'hui, lorsque nous installons des matériels nouveaux et récupérons les défectueux, nous les stockons, et demandons un enlèvement par écosystème une fois par trimestre. Cette mesure est financée par l'éco-contribution ajoutée au prix de vente des produits par les fabricants. Pour les autres déchets électriques, nous les déposons au « tout-venant » en déchèteries, selon un coût de 72 € le m³, dont une infime part est refacturée aux clients... ». Un système aujourd'hui éprouvé et qui marche bien, selon l'artisan.



Guy SEGUIN

« Nous demandons un enlèvement par Éco-système une fois par trimestre »

C'est plus compliqué pour le secteur automobile... Pour les garagistes, par exemple, dont l'activité génère des déchets très variés (verre, métal, peinture, diluants, huiles, filtres, cartons...) nombreux sont-ils à avoir déjà pris le « taureau par les cornes ». Au garage TERRIEN, à la Chapelle Basse-Mer, un gros travail a été mené, après un diagnostic environnement réalisé en 2003 à l'initiative de la CMA. L'entreprise s'est engagée à mettre en place tout un système de collecte et de suivi du traitement de ses déchets, avec un collecteur agréé. « **Aujourd'hui, tout est recyclé !** » lance **Franck TERRIEN**, qui nous mène au pas de course voir sa dernière acquisition, une presse pour les cartons et les plastiques. Au déboureur-déshuileur se sont ajoutées des bennes,



Frank TERRIEN

« Aujourd'hui, tout est recyclé »

Comment se débrouiller pour évoluer vers une « entreprise citoyenne », selon la terminologie à la mode ? Où prendre conseils ? Quelles sont les démarches ? Les aides ? Les contraintes ? Les limites ?

[Enquête]

ses en main...

permettant de stocker tous types de déchets pendant un an (environ 2 tonnes !). Un jeune mécanicien a même choisi pour sujet d'étude de son BTS « l'optimisation du tri », à l'initiative de l'achat de la fameuse presse. Considéré comme un site pilote, le garage TERRIEN a investi environ 20 000 € pour mettre en œuvre cette démarche de développement durable. Sa clientèle est informée sur les coûts de traitement des déchets, refacturés en fonction des prestations.

Fabien GUILLÉ



« Une dalle de béton a été coulée pour préserver le sol des éventuelles infiltrations, et les liquides dangereux sont stockés dans des fûts de métal,



Chez **FABIEN GUILLÉ**, les 2 sites « Auto Passion » ont participé à l'opération « Garage propre ». À Vertou, le directeur a fait installer, fin 2007, une aire de stockage des déchets, à l'initiative du réseau AD. Une dalle de béton a été coulée pour préserver le sol des éventuelles infiltrations, et les liquides dangereux sont stockés dans des fûts de métal, sur bac de rétention, et dans un local de stockage de déchets. L'Agence de l'eau a financé 40 % du coût des travaux.

« Nous avons déjà des pratiques de récupération. Mais nous voulions faire mieux et rationaliser notre démarche. Nous avons donc fait faire un diagnostic par une société partenaire, et sollicité le conseil de la CMA. »

Alain LIZÉ

Dernier exemple dans le domaine de la mécanique auto avec le garage LIZÉ, à Nantes. « Nous avons déjà des pratiques de récupération, explique son dirigeant. Mais nous voulions faire mieux et rationaliser notre démarche. Nous avons donc fait faire un diagnostic par une société partenaire, et sollicité le conseil de la CMA ». En résultent de prochains travaux : une aire de stockage de déchets dangereux (bombes aérosols, liquides de refroidissement...), la couverture de l'aire de lavage des véhicules et l'installation d'une presse à compacter les cartons. « Nous allons aussi informer nos salariés, dont seulement les plus jeunes sont aujourd'hui sensibilisés au tri et au recyclage. Et nous nommerons un responsable du tri sur chaque site ! ».



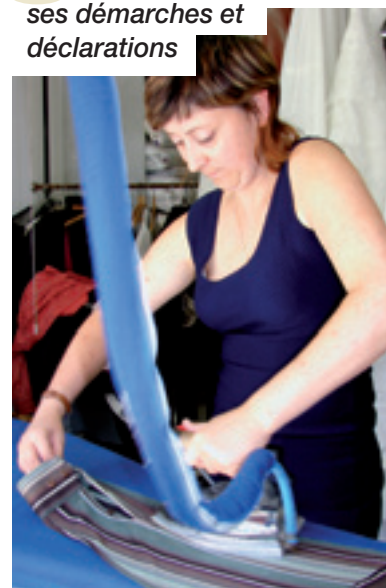
François-Xavier PINSON

« Je stocke tous les déchets bien à part, dans le strict respect des notions d'hygiène indispensables ! ».

François-Xavier PINSON, gérant de 2 enseignes « La Brioche Dorée », ne s'est pas non plus contenté du minimum. Pour son commerce du centre de Nantes, il a fait faire un diagnostic, « pour aller plus loin dans le tri ». D'autant que ni les mairies, ni la galerie commerciale où sont installés ses locaux n'ont mis en place de système de valorisation des déchets autres que les cartons ! Il recherche un système de bac à graisse moins coûteux à acquérir et plus facile à installer... Il sensibilise son personnel au tri des emballages, et à une utilisation sans excès des produits d'entretien, d'ailleurs difficiles à trouver bio dans la filière professionnelle. « Et je stocke tous les déchets bien à part, dans le strict respect des notions d'hygiène indispensables ! ».

Un épais cahier des charges guide ses démarches et déclarations

Les choses se présentent un peu différemment pour **Dorothée GÉRARD**, gérante du Pressing de Nozay. Dans la profession depuis 14 ans, la souriante jeune femme n'a appris qu'en début d'année 2009 que tout propriétaire-exploitant d'un pressing devait obligatoirement suivre une formation sur les risques environnementaux liés à son activité, quels que soient la technique et le solvant utilisés ! « Ceci pour obtenir un diplôme selon l'arrêté type 23-45, me permettant de continuer à travailler... », explique-t-elle. Grâce à cette formation, Dorothée a tout appris sur la législation environnementale, très stricte, des pressings. Elle est en effet contrainte de mener un suivi rigoureux de ses pratiques professionnelles, en termes de maintenance de son installation, de ses machines de nettoyage à sec, de l'utilisation des produits... Un épais cahier des charges guide ses démarches et déclarations. Et un non moins épais classeur recueille, presque au jour le jour les éléments de ce suivi précis autant qu'obligatoire.



Dorothée GÉRARD

Ils ont tout chamboulé !

Pour d'autres, les pratiques professionnelles respectueuses de l'environnement sont liées à une conviction personnelle profonde et parfois ancienne. Elle les a conduit à évoluer radicalement dans leurs méthodes de travail, les investissements qu'ils font, les matières premières qu'ils utilisent, voire les produits qu'ils fabriquent.

“*En prévision d'un durcissement à venir de la législation, nous avons choisi d'innover radicalement, en adoptant le système aqua-clean !*”



Isabelle LORAND

Bien qu'elle ait la fibre écolo, **Isabelle LORAND**, propriétaire d'un pressing à Carquefou, n'a quant à elle pas eu le choix. Installée depuis 2002, elle a subi en 2008 un contrôle de la DREAL*. Ses conclusions lui donnèrent 6 mois pour changer ses machines de nettoyage à sec - aux normes européennes et non françaises - sous peine de fermeture ! « *J'avais le choix entre reprendre des machines au perchloréthylène, ou passer à une technique plus novatrice*, explique la jeune femme. *En prévision d'un durcissement à venir de la législation, nous avons choisi d'innover radicalement, en adoptant le système aqua-clean !* ». Ce procédé à base d'eau et de produits biodégradables a représenté un investissement lourd (28 000 euros). Et nécessité de gros changements : plus de manutention, un besoin d'espace pour le séchage à l'air libre des vêtements, donc des délais plus longs, de nouvelles contraintes de stockage et d'utilisation des produits. Les LORAND n'ont pas augmenté leurs tarifs. Ils ont de bons retours de la part de leur clientèle. Contents de leur choix, et fiers d'avoir innové, dans une démarche respectueuse de l'environnement.

*DREAL= Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement

“*Cette machine fonctionne à l'eau, sans solvant.*”

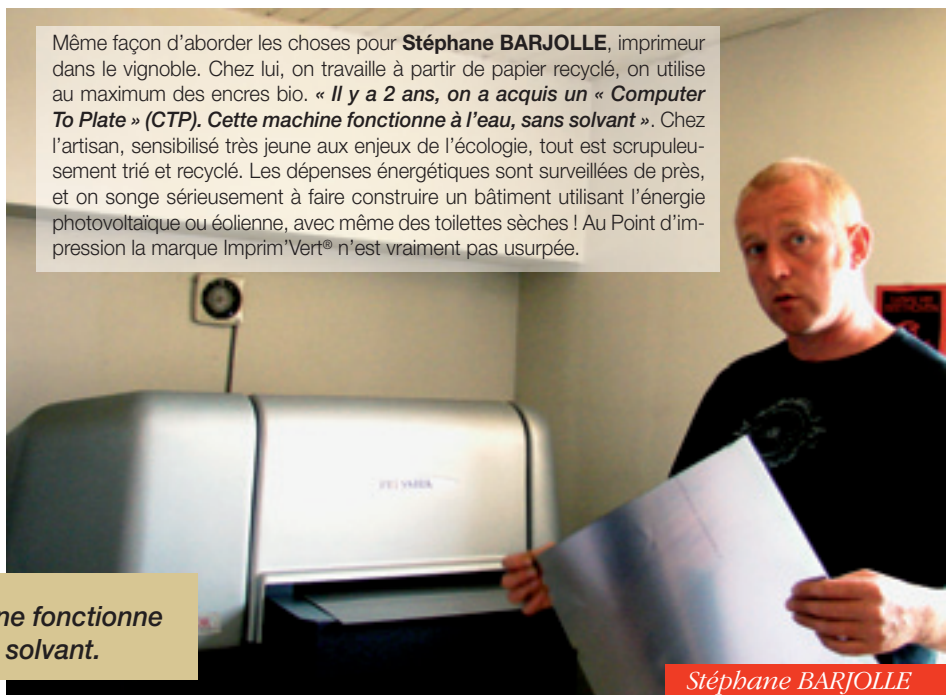
Pour **Ludovic BOUGO**, le dynamique patron d'une entreprise de peinture et décoration d'Héric, le développement durable, c'est toute une éthique, qu'il fait appliquer à la lettre à son personnel. Outre le fait de récupérer ses fonds de pots de peinture (NF environnement bien-sûr !) pour servir de sous-couche sur les prochains chantiers, l'artisan recycle ses déchets via un prestataire, et dispose ainsi d'une traçabilité parfaite, aujourd'hui indispensable pour répondre aux marchés publics. « *Pour moi, tout est lié, l'environnement, les conditions de travail sur les chantiers, le respect de la clientèle et des délais*, précise cet ancien judoka. *C'est une culture, et je suis intransigeant là-dessus !* ».



Ludovic BOUGO

“*Pour moi, tout est lié, l'environnement, les conditions de travail sur les chantiers, le respect de la clientèle et des délais.*”

Même façon d'aborder les choses pour **Stéphane BARJOLLE**, imprimeur dans le vignoble. Chez lui, on travaille à partir de papier recyclé, on utilise au maximum des encres bio. « *Il y a 2 ans, on a acquis un « Computer To Plate » (CTP). Cette machine fonctionne à l'eau, sans solvant* ». Chez l'artisan, sensibilisé très jeune aux enjeux de l'écologie, tout est scrupuleusement trié et recyclé. Les dépenses énergétiques sont surveillées de près, et on songe sérieusement à faire construire un bâtiment utilisant l'énergie photovoltaïque ou éolienne, avec même des toilettes sèches ! Au Point d'impression la marque Imprim'Vert® n'est vraiment pas usurpée.



Stéphane BARJOLLE



Récompensés
par le prix Artinov 2006



Michel CRIQUETOUT et David TRIOUX

L'option bio est également omniprésente chez **Michel CRIQUETOT** et **David TRIOUX**, joyeux compères co-dirigeants de la société MC Plast d'injection de plastiques... biodégradables. Tout juste installés dans un bâtiment neuf, en zone artisanale de la Chapelle-Basse-Mer, les artisans avouent avoir pas mal galéré pour en arriver là. « **On a démarré dans 60 m², il y a 11 ans, dans ce créneau de production de pièces bio-fragmentables, surtout utilisées en menuiserie industrielle** » se souvient l'un des plasturgistes. Seuls à utiliser ce matériau, mis au point par une plate-forme de recherche, les artisans ont d'abord eu du mal à se faire une clientèle sensibilisée à leur production, ni toxique ni nocive, contrairement aux pièces traditionnelles destinées au même usage. Récompensés par le prix Artinov 2006, le duo a fini par trouver ses marchés. La société a donc pu investir dans un bâtiment digne de l'option environnementale qu'elle développe, et continue son aventure dans la même optique : construction par des artisans locaux, isolation thermique et phonique de qualité, bardage de mélèzes* non traités... En matière de pratiques, MC Plast construit ses propres moules, et fait réaliser des travaux de sous-traitance par des personnes handicapées. Le développement durable, ce peut être ça, aussi !

*Mélèze : arbre conifère croissant dans les montagnes au-dessus de la zone des sapins



Dernier exemple d'artisan novateur dans son approche professionnelle, l'**entreprise familiale MILLET**, de Notre Dame de Grâce. Aujourd'hui entre les mains de Frédéric, la menuiserie s'est depuis longtemps déjà spécialisée dans l'éco-construction. « **Mes parents ont été pionniers, dit-il modestement. Dans un souci de confort de vie, de meilleure isolation et d'écologie !** ». Aujourd'hui, l'entreprise réalise une trentaine de maisons ossature bois par an, et autant de rénovations/agrandissements. Des matériaux d'isolation comme la plume de canard, la ouate de cellulose ou la laine de bois ou de chanvre sont utilisés. Ces maisons anticipent sur la nouvelle réglementation thermique de 2010. « **Si l'on compare avec les constructions humides traditionnelles, à niveau de performance thermique égale, ces maisons - basses consommation ou passives - ne reviennent pas plus cher !** » reprend Frédéric. Argument d'importance, tout comme la rapidité d'édification, la noblesse du matériau... Seule ombre au tableau : « **Les banques bloquent les dossiers de prêts sous prétexte que le coût de ces maisons est de 2 à 3% supérieur à celui d'une construction traditionnelle.**

Sans tenir compte des économies énergétiques à venir, ni de l'option écologique ! ».

« **Si l'on compare avec les constructions humides traditionnelles, à niveau de performance thermique égale, ces maisons - basses consommation ou passives - ne reviennent pas plus cher !**

Frédéric MILLET



Qui vous incite à devenir plus

Des actions spécifiques avec le Conseil Général

Dans le cadre de la Charte d'orientation pour l'artisanat signée en 2006 avec le **Conseil Général de Loire-Atlantique**, la CMA a pris l'engagement « **d'impulser un développement respectueux de l'environnement** » à ses ressortissants. Cinq approches ont été définies pour la mise en œuvre d'actions spécifiques, allant d'une meilleure connaissance des textes législatifs à des opérations concrètes, avec des partenaires sélectionnés, des coûts minimisés et des aides optimisées... C'est ainsi que naquit la Mission environnement, à laquelle le Conseil Général fixe les objectifs à atteindre, notamment au travers des diagnostics environnement et des propositions d'actions qui en découlent. Cette action est évaluée afin de mesurer les progrès réalisés. Le Département prend à sa charge 65 % du coût de la centaine de diagnostics et de la dizaine d'expertises plus complètes réalisés chaque année. Philippe GROSVALET, vice-président du Conseil Général et délégué à l'économie, insiste sur « **l'engagement politique fort de la collectivité départementale envers le développement durable** », illustré par l'organisation de ce premier éco-forum, mais aussi par son souci d'exemplarité dans l'amélioration de son patrimoine bâti.



Contact Diagnostic environnement – CMA 44 Christophe TERRIEN
☎ 02 51 13 83 30.

L'opération « Garage propre »

L'opération "Garage propre", réservée aux entreprises de l'agglomération nantaise, fut mise en place par la CMA 44 en septembre 2008, avec l'appui de l'Agence de l'Eau, et selon les exigences de Nantes Métropole, soucieuse de limiter les rejets d'hydrocarbures dans le réseau des eaux usées de l'agglomération. Dans le cadre de la mission Environnement, les services de la CMA ont là un rôle de diagnostic et de conseil auprès des garages (installations de déboueurs-déshuileurs, couverture des aires de lavages...). Cette étape reste confidentielle. **"Mon rôle dans cette action : aider les artisans à monter leur dossier financier, plus particulièrement la demande d'aide à l'Agence de l'eau"** ajoute Alexandra MOULIN, Conseillère Développement des entreprises à la CMA 44 ☎ 02 51 13 83 31



Alexandra MOULIN

☞ **Fiche aide financière sur www.cma-nantes.fr/developpersonentreprise/environnement**

Des initiatives

Collectivités territoriales, institutions gouvernementales, chambres consulaires, tout le monde est aujourd'hui concerné par les défis du développement durable. Au début isolées, les initiatives se sont multipliées, fédérées, pour plus d'efficacité et de rationalité. « **Les Chambres Régionales de Métiers gardent un rôle coordonnateur des actions des Chambres Départementales, et ont souvent la charge de trouver des financements.** » explique Cécile DANIEL, chargée de mission à la CRMA Pays de Loire. Ainsi la marque Imprim'vert® a-t-elle été créée par la CRMA du Centre, en 1999, pour valoriser les efforts de collecte des déchets dangereux issus des imprimeries, puis élargie au niveau national. « **Depuis 2007, la marque est gérée au niveau national, selon un unique cahier des charges, élaboré avec un certain nombre de partenaires, de l'ADEME au Conseil Régional, les Chambres consulaires et le pôle innovation des imprimeurs. Il y a un référent Imprim' vert® dans chaque CMA !** ».

☞ **Plus d'infos www.imprimvert.fr**



Un forum, pour parler éco-construction

Résolument engagée dans une politique de développement durable, la CMA s'est lancée aux côtés du Conseil général, initiateur du projet, et du CODELA* dans l'organisation d'un tout premier éco-forum, à l'image de ce qui se fait couramment en Allemagne. En mars dernier, eut donc lieu à Châteaubriant le premier éco-forum de Loire-Atlantique, dédié à l'éco-construction. « **Le projet a fédéré de nombreux partenaires, organisations professionnelles, collectivités et associations, à la recherche de thématiques techniques directement en lien avec l'entreprise artisanale, pour impliquer au maximum les artisans du bâtiment !** se souvient Joël FOURNY, élu CMA référent du castelbriantais. **Ceci dans une approche collective et complémentaire des travaux de construction, avec le double objectif de faire prendre conscience aux professionnels de la nécessité d'économiser l'énergie et donc, de la cohérence de l'éco-construction !** ».



*CODELA= Comité d'Expansion Économique de Loire-Atlantique



Joël FOURNY

« vert » ?

Agence de l'eau

Côté Agence de l'eau, dont les 2 principales missions sont la préservation de la ressource en eau, en qualité et en quantité, et la lutte contre la pollution, les artisans sont beaucoup moins prioritaires que les gros pollueurs industriels, destinataires majoritaires des aides financières attribuées. « **Pour la simple raison qu'il faut que l'investissement réalisé soit supérieur à 20 000 euros, ce qui est rarement le cas d'un artisan !** explique Olivier BRUNNER, chef de service. **Une aide à la collecte et au traitement des déchets dangereux est toutefois possible, à hauteur de 25 % de son coût annuel, sur les 10 premières tonnes recyclées, et à condition de passer par un collecteur conventionné** ».

Une opération collective est en cours pour les garages. Ainsi l'opération « Garage propre » - qui se terminera en 2010 - s'applique à tous les garages de Nantes Métropole. Selon notre interlocuteur, 120 garages sur les 350 que comptent les 24 communes de l'agglomération sont concernés. Ces professionnels bénéficient ainsi d'une aide à l'investissement à hauteur de 40 % et au doublement de l'aide à l'élimination des déchets dangereux pour l'eau (soit 50 %). Ceci après le diagnostic initial de la CMA, la réalisation des travaux et le passage de Nantes Métropole, pour finaliser l'autorisation de rejet.

Parlons-en de cette autorisation de rejet d'eaux usées non domestiques, décernée



Olivier BRUNNER

par la communauté urbaine ! Imposée par le code de la santé publique, elle a pour but d'optimiser le traitement des eaux rejetées, pour préserver les milieux naturels. Les boues issues de l'épuration sont épandues sur des terres agricoles ; de sérieux contrôles de leur qualité doivent donc être effectués. La mesure cible particulièrement le milieu médical, les restaurateurs et métiers de bouche, les imprimeurs, garages et pressings, ces 3 derniers étant considérés comme prioritaires. « **Ces professionnels peuvent gêner le traitement et l'épuration des eaux usées, mais sont normalement formés à assumer leurs rejets** », explique la direction du service assainissement. Sont également éligibles à une aide à l'investissement en équipements spécifiques les garages automobiles, jusqu'à 40 % du coût, pour l'acquisition d'un déboureur, de bacs de rétention ou la construction d'une couverture pour les aires de lavage ou d'un abri de stockage des déchets dangereux.

Après une grande campagne d'information sur l'autorisation de rejet, il y a 2 ou 3 ans, Nantes Métropole effectue à présent des contrôles systématiques des installations d'eaux usées et pluviales, chez les professionnels de l'automobile. « **Il ne s'agit pas de mettre les artisans en situation financière difficile, mais il est obligatoire de se mettre en conformité !** » est-il précisé.



Les EPCI* et les déchets professionnels

Les EPCI ont pour mission de collecter et recycler les déchets ménagers. Mais ils doivent aussi faire face aux déchets de certains professionnels de leur territoire. Et là, c'est à chacun sa méthode ! De l'exonération de TEOM** pour les professionnels qui recyclent via leur propre réseau à la limitation de volume accepté en déchèterie, en passant par l'application de tarifs au m³ ou à la tonne, pour le dépôt des gravats, déchets de bois ou autres, les solutions adoptées sont variables. Certains mettent aussi en place des redevances spéciales. Mais tous n'ont qu'une idée en tête : inciter au tri et au recyclage !

*EPCI=Établissement Public de Coopération Intercommunale
**TEOM= Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

En guise de conclusion...

Pour l'artisan qui ne s'est pas encore attaqué au problème de l'adaptation de ses pratiques professionnelles aux impératifs de préservation de l'environnement, tout part donc ou presque du diagnostic réalisé par la CMA. Il conduit à des préconisations en terme d'amélioration des pratiques : tri des déchets, traitement des eaux usées, amélioration des conditions de stockage et prévention des pollutions. Ces améliorations nécessitent de faire évoluer les comportements au sein de l'entreprise et de faire acquiescer au personnel les bons gestes. Des investissements sont parfois nécessaires.

Les incitations des collectivités et institutions sont de plus en plus fortes. Les sanctions éventuelles aussi... Ainsi nous a-t-il été précisé par la direction assainissement de Nantes Métropole que selon la loi sur l'eau de décembre 2006 des amendes existent - mais ne sont pas encore appliquées ! - pour rejet sans autorisation des eaux usées d'origine non domestiques dans le réseau urbain... Il nous fut cependant dit que la collectivité ne mettait pas une pression insoutenable sur les professionnels : ils ont 3 ans pour se mettre en conformité après leur engagement écrit. « **Nous ne voulons pas être seulement correctifs, mais incitatifs !** » insiste-t-on à Nantes Métropole.

Certains artisans, particulièrement ciblés dans leur secteur d'activité professionnelle, relèvent quelques aberrations du système. Le peintre Ludovic BOUGO se désole par exemple de voir les appels d'offres émis par des collectivités inclure des clauses draconiennes en termes de matériaux utilisés, voire de



techniques de recyclage – qui coûtent un peu plus cher - alors qu'au final, c'est presque toujours le moins-disant qui l'emporte, même si ses pratiques environnementales ne sont pas les meilleures ! Pourtant, malgré la conjoncture et la réalité financière des collectivités, les critères « écolo » commencent lentement à peser dans la balance...

Face au défi du développement durable, l'enjeu n'en demeure pas moins crucial pour l'artisanat, et ceci dans le respect de ses valeurs traditionnelles. Et que l'on ne dise pas à André MÉTAIREAU que la crise empêche un artisan d'améliorer ses pratiques environnementales ! « **Il ne faut pas que la crise serve de prétexte !! Au contraire, elle devrait nous inciter à nous remettre en question !** ».

Philippe GROSVALET va même plus loin : « **Se mettre aux normes dans le respect de l'environnement, c'est faire preuve de bon sens ! Cela ne doit pas être vu seulement comme une contrainte, mais comme un atout, en termes d'image, de communication, d'économie ! Le grand pari de l'écologie devrait aboutir à une valorisation économique, et non être vécu comme une punition !** ».

« **Engager votre entreprise dans une démarche environnementale, c'est réduire les risques juridiques, économiques et environnementaux, améliorer vos conditions de travail, renforcer votre compétitivité, améliorer l'image de l'entreprise et satisfaire vos clients** » conclut Christophe TERRIEN, Chargé de Mission Environnement à la CMA. Le mot de la fin. C.F.D

Nul ne doit ignorer la loi

Il est important de se tenir informé des réglementations en vigueur. Nul n'est censé ignorer la loi... Et notamment en matière d'environnement. De nouvelles réglementations obligent désormais les entreprises à modifier leurs comportements et pratiques, et par là même leurs investissements. En outre, s'y ajoutent des taxes et éco-participations obligatoires, mises en place par les pouvoirs publics pour financer de nouvelles filières environnementales comme la taxe carbone, la TGAP ou Taxe Générale Activités Polluantes...

 **Renseignez-vous auprès des Services de l'État**
www.developpement-durable.gouv.fr

 **Retrouvez toutes les actions de la CMA sur l'Environnement et découvrez les témoignages vidéo de collègues artisans sur**
www.cma-nantes.fr/espace-entreprise/développement-entreprise/environnement